

Politique en matière d'investissement durable

13 novembre 2025



1.0 Contexte

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (Investissements RPC) est un organisme de gestion de placements professionnel. Il a pour mission à long terme de contribuer à la solidité financière du Régime de pensions du Canada (RPC) et à la constitution des prestations de retraite des participants en maximisant les rendements tout en évitant les risques de pertes indus, compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur la capitalisation du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter de ses obligations financières.

Investissements RPC exerce ses activités sans lien de dépendance avec les gouvernements fédéral et provinciaux et est guidé par un [conseil d'administration](#) professionnel indépendant hautement qualifié. La direction d'Investissements RPC rend des comptes à son conseil d'administration et non aux gouvernements.

2.0 Principes en matière d'investissement durable

Notre approche en matière d'investissement durable se fonde sur l'idée que les entreprises qui prévoient et gèrent efficacement les facteurs importants liés à la durabilité et d'autres questions stratégiques à long terme ont plus de chances de durer et de créer plus de valeur à long terme que celles qui ne le font pas. Selon notre définition, les facteurs liés à la durabilité comprennent la gouvernance du conseil d'administration, les changements climatiques, la nature et l'environnement, l'équité, la diversité et l'inclusion, la santé et la sécurité, l'engagement communautaire, les droits de la personne, le sourcing et le déploiement responsables de l'intelligence artificielle, et la sécurité des données et la cybersécurité.

Les principes suivants guident notre approche en matière d'investissement durable :

- Nous tenons compte des facteurs liés à la durabilité afin de prendre des décisions plus éclairées et obtenir des résultats d'investissement supérieurs à long terme, conformément au mandat que nous avons reçu du législateur.
- Nous intégrons à la fois les occasions et les risques liés à la durabilité dans nos activités d'investissement et de gestion des actifs, au lieu d'éliminer les investissements uniquement sur la base de ces facteurs.
- La profondeur de notre analyse est proportionnelle à l'importance des répercussions financières potentielles des facteurs liés à la durabilité sur chaque investissement.
- En tant qu'actionnaires actifs, nous pouvons choisir de nous engager auprès des sociétés de notre portefeuille afin de les inciter à améliorer leur gestion des facteurs liés à la durabilité pour obtenir de meilleurs résultats à long terme.
- Nous soutenons la répartition des pouvoirs et des fonctions entre les trois grands groupes d'intéressés qui sont au cœur d'une bonne gouvernance d'entreprise – les actionnaires, les administrateurs et la direction. Nous nous attendons à ce que les équipes de direction de nos sociétés en portefeuille intègrent les facteurs importants liés à la durabilité dans leur stratégie et leurs activités, et qu'elles divulguent l'ampleur des

risques et occasions, leur incidence éventuelle sur les activités et résultats de l'entreprise et la façon dont cette dernière entend, à terme, les atténuer ou en tirer parti. Nous nous attendons à ce que le conseil d'administration veille à ce que les facteurs importants liés à la durabilité soient pris en compte et intégrés dans la stratégie de l'entreprise. Le personnel, les clients, les fournisseurs, les gouvernements et la collectivité en général sont directement concernés par la conduite novatrice des sociétés et leur rendement à long terme.

La présente Politique présente notre manière d'appliquer ces principes à notre portefeuille.

3.0 Intégration des considérations liées à la durabilité

Nous intégrons l'évaluation des facteurs liés à la durabilité à nos activités d'investissement et de gestion d'actifs dans toutes les catégories d'actif où ils ont des répercussions financières importantes sur les investissements, car ces facteurs peuvent influencer sur notre évaluation du profil de risque et de la valeur intrinsèque d'un investissement. Nous croyons que cette intégration contribue à l'obtention de meilleurs rendements corrigés du risque dans l'ensemble de notre portefeuille.

L'évaluation de l'importance tient compte de la catégorie d'actif, de la stratégie d'investissement, du secteur, de la région, du modèle d'affaires et de la thèse de chaque investissement. L'identification des facteurs de durabilité importants est reflétée dans les hypothèses de souscription, l'approche de négociation des modalités de l'investissement et les plans de gestion d'actifs qui lui sont liés, le cas échéant.

Nous nous attendons à ce que les gestionnaires de placements externes intègrent les considérations liées à la durabilité dans leurs décisions de placement lorsque ces facteurs ont des répercussions financières importantes sur la stratégie et/ou les placements sous-jacents, et lorsque cette analyse est réalisable. Cette attente s'applique aux marchés publics et privés.

Nous encourageons les sociétés à produire des rapports conformes aux normes IFRS de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), et nous encourageons les sociétés fermées à envisager des initiatives comme l'ESG Data Convergence Initiative.

4.0 Approche des changements climatiques

Les changements climatiques représentent des occasions et des risques d'investissement importants, car l'économie dans son ensemble évolue conformément aux engagements des gouvernements en matière de changements climatiques.

En tant qu'investisseurs institutionnels ayant un portefeuille mondial diversifié, nous cherchons à tenir compte d'un large éventail de risques et d'occasions liés aux changements climatiques dans la stratégie d'investissement, la conception globale du portefeuille, les décisions d'investissement et les activités de gestion d'actifs.

Les principes relatifs aux changements climatiques suivants éclairent notre processus décisionnel :

- Principe 1 : investir de façon à opérer une transition économique globale qui est nécessaire en raison des changements climatiques.
- Principe 2 : faire évoluer notre stratégie à mesure qu'émergent des solutions de transition et des normes mondiales en matière de décarbonation.
- Principe 3 : tirer parti de notre influence pour créer de la valeur et atténuer le risque.
- Principe 4 : appuyer une transition responsable conforme à nos principes et notre expertise en matière d'investissement, dont notre conviction que l'accélération de la transition énergétique à l'échelle mondiale nécessite une approche évoluée et à long terme plutôt que le recours à un désinvestissement généralisé.
- Principe 5 : rendre compte de nos actions, de leurs répercussions et des émissions de notre portefeuille.

Nous appliquons ces principes à titre d'engagement auprès des parties prenantes et investir le capital de sorte à encourager les sociétés de notre portefeuille à adopter des stratégies résilientes aux changements climatiques et qui favorisent un avenir sobre en carbone, tout en procurant et préservant une valeur durable. En respectant ces principes, nous appuyons également la transition économique globale, par notre engagement et nos investissements continus dans tous les secteurs. Nous croyons que l'application de ces principes peut favoriser la transition de l'ensemble de l'économie et la performance à long terme de la caisse.

5.0 Engagement

Nous avons recours à un processus d'engagement sélectif pour communiquer et donner suite à nos attentes selon lesquelles les sociétés en portefeuille doivent repérer et gérer de façon proactive les facteurs importants liés à la durabilité. Nous concentrons nos efforts d'engagement sur les questions liées à la durabilité qui sont les plus importantes pour la création de valeur à long terme des sociétés. Les objectifs d'engagement sont définis en tenant compte de l'horizon d'investissement, des ressources et de la probabilité de succès.

Investissements RPC participe également à des débats nationaux et internationaux pour contribuer à façonner l'évolution de la réglementation, les conventions du marché, l'établissement de normes et les meilleures pratiques en matière d'investissement durable.

Veuillez consulter la section sur [l'investissement responsable de notre site Web](#) pour obtenir une liste des organismes du secteur auxquels nous participons.

5.1 Vote par procuration

Le vote par procuration est une forme d'intervention efficace auprès des sociétés ouvertes qui permet aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur des questions diverses. Une fois par année, notre conseil d'administration examine et approuve les propositions de mise à jour des [Principes et directives de vote par procuration](#). Ils définissent la façon dont Investissements RPC est susceptible de voter concernant tout un éventail de sujets. Nous communiquons également en temps opportun [nos décisions de vote](#).

6.0 Exclusions et liquidation

En tant qu'investisseurs à long terme, nous préférons nous engager auprès des sociétés et tenter de les influencer lorsque nous sommes en désaccord avec leur position. Nous pouvons choisir d'être un patient pourvoyeur de fonds et de travailler avec les entreprises pour favoriser le changement. Toutefois, nous pourrions nous résoudre à ne pas réaliser ou maintenir un investissement direct dans des sociétés pour les raisons suivantes :

- Nous en sommes arrivés à la conclusion que la stratégie de la direction ou son manque d'engagement à l'égard des enjeux importants de durabilité minent la compétitivité à long terme de la société;
- Les considérations liées à la marque et à la réputation du point de vue des facteurs liés à la durabilité peuvent avoir une forte incidence défavorable sur les rendements corrigés du risque attendus;
- Des considérations d'ordre juridique.

7.0 Communication de l'information

Investissements RPC s'engage à faire preuve de transparence à l'endroit du public en ce qui a trait à ses activités d'investissement durable. Nous publions dans [notre rapport annuel](#) des renseignements importants sur le développement durable, conformément aux normes de l'ISSB. Nous publions également chaque année un rapport sur le vote par procuration, un rapport sur l'incidence des obligations vertes et un rapport sur l'esclavage moderne au Canada et au Royaume-Uni. La section sur l'investissement durable de notre [site Web](#) fournit des renseignements supplémentaires quant à notre travail.

8.0 Gouvernance

La présente politique est approuvée par le conseil d'administration d'Investissements RPC. Le conseil d'administration délègue au chef de la direction et à l'équipe de direction le pouvoir de superviser la mise en œuvre de la politique.